

LE SÉNAT

Le mardi 6 novembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

L'INTERNEMENT D'ITALO-CANADIENS—LES EXCUSES
PRÉSENTÉES PAR LE PREMIER MINISTRE—QUESTION DE
PRIVILÈGE

L'honorable Consiglio Di Nino: Honorables sénateurs, je prends la parole sur une question de privilège. Dimanche dernier, lors d'un discours prononcé dans la région de Toronto devant un groupe assez important composé en majeure partie de Canadiens d'origine italienne, notre premier ministre s'est excusé pour le traitement illégal des Italo-Canadiens et le tort qu'ils ont subi pendant la Seconde Guerre mondiale.

Ceux qui ont été internés ont attendu ces excuses pendant 45 ans. Je suis heureux que notre premier ministre, Brian Mulroney, se soit excusé, non seulement auprès des Canadiens d'ascendance italienne, mais aussi de tous les autres Canadiens qui ont subi un traitement indigne pendant cette période.

Pour que cela figure au compte rendu, je tiens à dire à notre premier ministre au nom de tous les Canadiens, et en particulier des Canadiens appartenant à la communauté italienne, *mille grazie*.

Des voix: Bravo!

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, je souleve moi aussi la question de privilège. Le dimanche 4 novembre, lors d'un discours prononcé devant le Congrès national des Italo-Canadiens, à Toronto, le premier ministre Mulroney a présenté des excuses officielles à la communauté italienne pour l'internement de 700 Canadiens d'origine italienne dans des camps militaires de Petawawa, en Ontario entre 1940 et 1943. Pendant la même période, 17 000 autres ont dû donner leurs empreintes digitales et ont été contraints de se présenter à un poste de police chaque semaine. Mon père, un humble tailleur, était de ce nombre.

Les Canadiens victimes de la Loi sur les mesures de guerre en 1940, et l'ensemble de la communauté italienne applaudissent le premier ministre pour sa déclaration symbolique qui a une grande importance psychologique.

La présidente du Congrès national des Italo-Canadiens, Anna Maria Castrilli, s'est occupée de piloter cet important dossier et nous lui devons beaucoup.

Je félicite le premier ministre pour son geste et je le remercie. Je suis convaincu que mon père, décédé il y a 27 ans, aurait été heureux de mon intervention de cet après-midi.

Des voix: Bravo!

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je soulève aussi la question de privilège, mais sur une tout autre question.

Il ne faut pas que la journée passe sans qu'on mentionne les horreurs commises l'an dernier à l'École polytechnique de Montréal. Je n'en dirai pas plus, parce qu'il n'y a rien à rajouter sur ces tragiques événements, sauf pour rappeler aux sénateurs qu'il y a une interpellation au *Feuilleton* qui porte là-dessus et sur la violence faite aux femmes, interpellation inscrite à mon nom et dont parlera sans doute le sénateur Spivak quand nous y viendrons. Je veux profiter de l'occasion pour inciter les autres sénateurs à prendre aussi la parole à ce sujet, de peur que ce tragique événement ne sombre dans l'oubli.

[Français]

ÉTAT DÉTAILLÉ DES RECETTES ET DÉPENSES

Au dépôt des documents:

Son honneur le Président: J'ai l'honneur d'informer le Sénat que le Greffier du Sénat a déposé sur le bureau un état détaillé des ses recettes et dépenses pour l'année 1989-1990.

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE—PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour enfants).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Avec la permission du Sénat, à la prochaine séance.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Permission accordée. Je dirais qu'en ce qui nous concerne, nous sommes prêts à donner notre aval pour discuter du projet de loi maintenant ou plus tard aujourd'hui.

J'en ai parlé au sénateur Doody et il m'a expliqué le problème. Mais si on peut le faire plus tard aujourd'hui, nous sommes prêts à appuyer le projet de loi en deuxième lecture et à le renvoyer au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Le sénateur Marsden veut bien essayer de convoquer une réunion.